



Présents	11
Pouvoir(s)	03
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

**L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mars** à 19 heures,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 07 mars 2025

**Présents** : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, AUDOUX Annie, MM. THAL Serge, GUILLOT Laurent.

**Absents excusés** : MMES JOACHIM Sylvie (pouvoir à Florence ROUSSILLAT), BELOT Amélie (pouvoir à Jean-Pierre MEYRAT), M. SANTINON Emmanuel (pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU) lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Mme ROUSSILLAT Florence.

**Objet** : Vidéoprotection : Demande de subvention FIPD

**Le Maire** explique à l'assemblée qu'il a été constaté un fort accroissement des réquisitions, par les services de Gendarmerie, des enregistrements des caméras de vidéoprotection. Cependant la qualité des images n'est pas optimum et il serait nécessaire de remplacer trois caméras, positionnées le long de la RD 940, par des caméras plus performantes, pour faciliter le travail des forces de l'ordre.

Il propose, pour financer ce projet, de faire appel au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) qui a vocation à soutenir les actions s'inscrivant dans les orientations du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'obsolescence des caméras de vidéoprotection situées le long de la RD 940,

Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer afin d'améliorer la qualité des dépôts d'images au profit des services de police et de gendarmerie,

**Après en avoir délibéré,**

- Sollicite l'aide financière au titre de FIPD, la plus élevée possible
- Le plan de financement s'établirait comme suit :

FIPD 100 %	3 379.10 €
Commune – fonds propres	675.82 €
Total TTC	4 054.92 €

- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire, Jean Claude AUROUSSEAU.

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse  
023-212308902-20250314-2308920250010DE  
Date de transmission et de réception Préfecture : 25/03/2025  
Date de publication : 26/03/2025



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État